

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2022

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 491)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 390

présenté par
Mme Regol

à l'amendement n° 66 de M. Jolly

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.